



ECOLES de MARSEILLE

Najat Vallaud-Belkacem est venue à Marseille ce lundi 28 novembre dans le cadre du plan de la politique de la Ville et des chantiers engagés dans des écoles. Une occasion pour déclencher une nouvelle salve de congratulations mutuelles entre Mairie de Marseille et Etat...

Pour FO, il reste encore de graves dysfonctionnements liés à la sécurité des établissements scolaires !

Profitant de sa présence, le SNUDI FO 13 a présenté à la ministre les revendications des personnels

Les travaux dans les écoles

Lors de cette réunion de travail, comme lors du CDEN du vendredi 24 novembre, sur la situation des travaux dans les écoles de Marseille, les discours « officiels » étaient en parfaite coordination.

Mais pour le SNUDI FO, si des travaux de premières urgences ont été constatés dans certaines écoles ciblées, de nombreux établissements connaissent encore de graves dysfonctionnements liés à la sécurité !

Les problèmes de locaux des écoles marseillaises sont connus de longue date !

Nous avons rappelé à la ministre et à la municipalité que, par l'intermédiaire du CHSCT départemental et des visites d'établissements, des préconisations sont régulièrement formulées pour la réalisation de travaux immédiats. Or très souvent, le suivi de ces préconisations est un processus très long qui ne permet pas de faire face à l'urgence !

C'est le cas de l'école National ou de l'école maternelle Plan d'Aou où des problèmes graves d'étanchéité et électriques ont été relayés par les délégués FO auprès des services municipaux et au CHSCTD depuis novembre 2015 !

Ainsi, la semaine dernière, suite aux conditions climatiques (fortes pluies), des infiltrations d'eau ont déclenché un début d'incendie dans l'école du Plan d'Aou. Heureusement, celui-ci a été circonscrit au radiateur électrique qui avait pris feu.

Sur cet exemple précis, comme sur d'autres, la responsabilité d'un incident majeur touchant au bâtiment, avec des conséquences graves pour les personnels et les élèves, relève entièrement de la Ville et de l'Administration de l'Education nationale. En l'absence de réponse des services concernés, nous sommes vraiment dans le cas d'une « **non-assistance à école en danger !** »

Certaines situations urgentes ne peuvent attendre !

FO a demandé à la ministre, qu'en l'absence de prise en charge par l'autorité locale, l'Etat prenne toutes ses responsabilités pour que les personnels et les élèves travaillent en toute sécurité **et que dans l'immédiat, l'ensemble des préconisations CHSCT soit mises en œuvre sans délai.**

Nous avons réitéré auprès de la municipalité notre demande d'entrevue rapide pour exposer nos dossiers et trouver des solutions urgentes.

Les personnels municipaux (ATSEM, « tatas » et concierges)

Malgré l'embauche de plus de 300 personnels et la titularisation des ASIC en 2015, le problème de manque de personnel ne semble pas encore réglé.

Nous avons rappelé à la municipalité les revendications des écoles : une ATSEM par classe et remplacement de toute absence des ATSEM sur le temps de classe et de ménage et pas seulement sur le temps cantine. **L'hygiène des élèves et l'aide aux enseignants ne peuvent être relégués au second plan par la municipalité de Marseille !**

Le manque de locaux

Le problème reste entier dans le centre-ville de Marseille, où la demande d'inscription devient de plus en plus importante.

FORCE OUVRIERE a pour mandat de défendre une école qui instruit dans le cadre d'une République une et indivisible. Pour cela les conditions matérielles des personnels doivent être améliorées, les travaux indispensables dans les écoles doivent être réalisés.

Nous encourageons les directeurs et les enseignants à faire remonter au syndicat l'état des travaux à mettre en œuvre dans leur établissement. Nous les porterons auprès des autorités municipales et dans le cadre du CHSCT.

Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :

Syndiquez-vous au SNUDI-FO

Le syndicat indépendant de tout gouvernement !

Nouvelle carte 2017 déjà disponible → [>ICI<](#)

Mes avantages :

1/ Paiement fractionné en plusieurs chèques (autant de mois non commencés en 2017)

par virement ou prélèvement automatique **NOUVEAU**

2/ Paiement par virement bancaire. (nos coordonnées bancaires sont sur le bulletin d'adhésion)

3/ 66% de la cotisation est déductible des impôts ou en crédit d'impôt.

4/ Assurance professionnelle incluse dans le prix (contrat MACIF-FO *équivalent à MAIF-Autonome de Solidarité*)

Soit une cotisation qui ne vous coûterait que 4 à 6 euros par mois (toutes déductions faites) !!!